

Service instructeur

Direction des Routes et des Transports

N° CP-2013-5-3-1

Service consulté

Direction des affaires Juridiques

AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR RD201/RD39 À ILLZACH

□

**BILAN DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ÉTUDE D'IMPACT ET DE
L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de clore la procédure de mise à disposition du public de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale portant sur l'aménagement du carrefour RD201/RD39 à ILLZACH

Conformément à l'article R122-11 du Code de l'Environnement, le Conseil Général du Haut-Rhin a mis à disposition du public l'étude d'impact environnementale du projet d'aménagement du carrefour RD201/RD39 à ILLZACH. Cette étude d'impact avait fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale référencé 029491 du 7 septembre 2012 qui a également été mis à disposition du public.

La période de mise à disposition de l'étude et de l'avis de l'autorité environnementale pour le public s'est étalée du 4 au 25 février 2013, au siège du Conseil Général du Haut-Rhin, en mairie d'ILLZACH, de SAUSHEIM et de RIXHEIM et sur le site Internet du Département du Haut-Rhin.

Des affiches au siège de ces collectivités ainsi que des panneaux d'information sur le site du projet ont permis d'aviser le public de la possibilité qui lui était offerte de consulter le dossier d'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale. En outre quinze (15) jours avant la période de mise à disposition, des avis ont été publiés dans la presse locale (Dernières Nouvelles d'Alsace et l'Alsace).

A l'issue de cette période :

- aucune observation n'a été exprimée sur les registres au siège du Conseil Général du Haut-Rhin, en mairie d'ILLZACH et de RIXHEIM. Notre collectivité n'a pas non plus reçu de courrier d'observation.
- une observation a été formulée sur le registre en mairie de SAUSHEIM sous forme d'une question : « est-il envisageable de conserver la voie raccordant les tronçons RD39 Sud et RD39 Est afin de délester le carrefour aux heures de pointe du trafic en direction des Usines PSA ? »

Dans le cadre du projet, les vérifications du fonctionnement du giratoire ont été effectuées. La capacité est suffisante pour écouler les trafics en présence, sans voie directe de tourne à droite (RD39 Sud ---> RD39 Est).

Le présent bilan clôt la procédure de mise à disposition au public de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale.

Il appartient désormais à la Commission Permanente de clore la procédure de mise à disposition par l'adoption du présent bilan, de définir les modalités selon lesquelles ce bilan sera tenu à la disposition du public, étant précisé que l'article R 122-11 du Code de l'Environnement impose qu'il soit mis en ligne sur le site Internet du Département du Haut-Rhin, et de se prononcer sur l'exécution des travaux d'aménagement du carrefour RD201/RD39 à ILLZACH au vu de ce bilan.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'adopter le bilan de la procédure de mise à disposition au public de l'étude d'impact environnementale du projet d'aménagement du carrefour RD201/RD39 à ILLZACH et de l'avis de l'autorité environnementale y afférent, tel que figurant dans le présent rapport, et, en conséquence, de clore la procédure de mise à disposition du public ;
- de préciser que ce bilan sera mis en ligne sur le site Internet du Département, fera l'objet d'une publication au bulletin d'information officiel des actes du Département, et sera tenu à la disposition du public au siège du Département ;
- de préciser que la seule observation présentée, qui évoquait la possibilité de conserver une voie directe de tourne à droite pour relier la RD39 Sud à la RD39 Est, n'est pas de nature à remettre en cause tout ou partie du projet envisagé puisque toutes les vérifications du fonctionnement du futur giratoire opérées démontrent qu'il aura une capacité suffisante pour écouler les trafics en présence ;
- de décider, au vu de ce qui précède et du bilan de la mise à disposition du public, de l'exécution des travaux relatifs au projet d'aménagement du carrefour RD201/RD39 à ILLZACH.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, resembling the name 'Charles Buttner'.

Charles BUTTNER